

Nom commercial : Opii extractum sicc 10% morphin

Numéro de la matière: 055810

Version : 1 / CH

Date de révision: 01.05.13

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.13

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Opii extractum sicc 10% morphin
 N°d'article 05581000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
 Industriestrasse 35
 9101 Herisau
 No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
 Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch
 responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 3 H301

Classification selon les Directives CE

Classification T, R25

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P261.1 Éviter de respirer les poussières.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

HÄNSELER AG
Partnership to success

Nom commercial : Opii extractum sicc 10% morphin

Numéro de la matière: 055810

Version : 1 / CH

Date de révision: 01.05.13

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.13

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger



Toxique

Phrase(s) de risque

25 Toxique en cas d'ingestion.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Thebaine

3. Composition/informations sur les composants

Identification de substance / produit

EINECS-Nr. 232-368-5
CAS-Nr. 8008-60-4

Caractérisation chimique

Production pharmaceutique

Composants dangereux

Codeine

No. CAS	76-57-3
No. EINECS	200-969-1
Concentration	>= 1 < 10 %

Morphine

No. CAS	57-27-2
No. EINECS	200-320-2
Concentration	>= 10 < 25 %
Classification	Xn, R22

Thebaine

No. CAS	115-37-7
No. EINECS	204-084-1
Concentration	>= 1 < 10 %
Classification	T, R25

Autres données

Produit naturel de composition variable.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial : Opii extractum sicc 10% morphin

Numéro de la matière: 055810

Version : 1 / CH

Date de révision: 01.05.13

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.13

Respiration irregulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Provoquer les vomissements si le patient est conscient, et appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation ou l'ingestion peuvent, suivant leur durée et la quantité de produit, provoquer les symptômes suivants: Irritant pour les voies respiratoires. Narcose, Dyspnée, par ingestion: Narcose, Mort, Contraction pupillaire, Pouls débile, Nausées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Lors de possible intoxication la conduire immédiatement chez le médecin et absolument nécessaire. Traitement des symptômes et administration d'antidotes. Naloxon (Narcanti) i.v. + s.c.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau, Mousse stable aux alcools, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde d'azote (NO_x); La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possibles.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Porter équipement de protection. Eviter la formation de poussières. Eviter d'inhaler les poussières. Assurer un apport d'air frais. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Nom commercial : Opii extractum sicc 10% morphin

Numéro de la matière: 055810

Version : 1 / CH

Date de révision: 01.05.13

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.13

Eliminer les restes avec beaucoup d'eau. Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Transvaser et manipuler uniquement en système clos. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	15	25	°C
--------	----	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Protéger de l'action de la lumière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Production de produits pharmaceutique

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Morphine

Type	MAK
Valeur	0.1 mg/m ³
Limitation maximale: not available	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Eviter l'inhalation de poussières. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol.

Protection des mains

nécessaire	
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.11 mm
La durée de pénétration	> 480 min

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

Nom commercial : Opii extractum sicc 10% morphin

Numéro de la matière: 055810

Version : 1 / CH

Date de révision: 01.05.13

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.13

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

For this substance a chemical safety assessment has not been carried out.

16. Autres informations

R-phrases listed in Chapter 3

22	Nocif en cas d'ingestion.
25	Toxique en cas d'ingestion.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.